

Combien de temps SDP bloquera-t-elle toute avancée pour les TSEEAC ?

Il semble que toutes les mesures dont pourraient bénéficier les TSEEAC dérangent :

- Le Groupe de Travail protocolaire arraché de haute lutte par l'UNSA UTCAC et qui devait être mis en place en 2016 pour proposer des solutions de débouché vers la catégorie A est maintenu au point-mort par SDP.
- Les détachements de TSEEAC/CTAC8 dans le CSTAC, ouvert officiellement depuis la parution du décret le 28 avril 2018 sont bloqués eux aussi pour cause d'indisponibilité de SDP, ou une sombre histoire de postes budgétaires ou de délai dû au Conseil d'Etat ...

Pour l'UNSA UTCAC, cette situation est inadmissible et devient insupportable !! La patience a des limites !!!

L'accès à la catégorie A

A l'évidence, SDP déploie toute son énergie pour bloquer tout avancement des dossiers TSEEAC et, concernant l'accès à la catégorie A, s'appuie sur les confédérations. Quelques rappels :

Réunion de conciliation le 01/06/2016

Après un blocage inique de la CGT et de FO lors des négociations protocolaires, l'UNSA UTCAC obtient qu'un GT soit constitué pour faire des « propositions de débouché plus pérennes vers la catégorie A ».

Extrait du relevé de conclusions de la réunion de conciliation du 1^{er} juin 2016 suite au préavis de grève déposé par SNCTA-UNSA du 3 au 6 juin :

« Les négociations sur la liste d'aptitude permettant l'accès des TSEEAC exerçant certaines fonctions CTAC au corps des IEEAC se poursuivront dans le cadre de la négociation protocolaire en cours. Des modalités de reprise d'ancienneté favorables seront étudiées dès cette phase de négociation. Un groupe de travail protocolaire sera ensuite constitué pour faire des propositions de débouché plus pérennes du corps des TSEEAC vers la catégorie A, permettant une évolution ultérieure vers le CUTAC. Au nombre des pistes envisagées, ce GT examinera notamment l'accès à un corps du type « assistant ingénieur ». Ce GT associera la DGAFP. »

Protocole DGAC 2016-2019

Le protocole 2016 consacre l'abandon de la voie IEEAC en raison de l'opposition farouche (parfois haineuse) du snicac-FO, soutenu par la CGT.

Le SG fait alors tout pour minimiser l'avancée obtenue par l'UNSA UTCAC et réussit à gommer la fin de la phrase pourtant validée dans le relevé de conclusion (« permettant une évolution ultérieure vers le CUTAC »).
NDLR : CUTAC = emploi fonctionnel HEA

L'UNSA UTCAC arrache que ce GT soit constitué très rapidement.

Extrait du Protocole DGAC 2016-2019 – page 11 :

« Un groupe de travail protocolaire sera constitué **dès 2016** pour faire des propositions de débouchés plus pérennes du corps des TSEEAC vers la catégorie A. »

« Mise en place » du GT (mort-né ?)

L'administration commence à révéler ses (mauvaises)

intentions : l'intitulé du GT2 est (encore !!) tronqué et « catégorie A » disparaît du libellé qui devient « Débouché des TSEEAC ».

Malgré les vives protestations de l'UNSA UTCAC en Comité de Suivi du Protocole, cela ne change pas.

Décidemment, il y a des perspectives qui sont insupportables pour certain(e)s ... même si c'est signé par un Ministre dans un Accord social !!!

La présidence du GT est donnée à SDP, qui n'a eu de cesse, depuis, de freiner des quatre fers et d'empêcher les travaux d'arriver à terme avant la fin du protocole.

Démonstration :

Année 2016 : Malgré les demandes de l'UNSA UTCAC, le GT n'est pas mis en place, au prétexte qu'il y a beaucoup de GT et de mesures à mettre en œuvre.

Année 2017 : L'UNSA UTCAC continue d'insister, mais aucune réunion n'est organisée.

Année 2018 : le GT se réunit (enfin !) pour la première fois le 11 janvier. Le SG s'engage alors à imprimer un rythme soutenu avec une conclusion avant la fin de l'année. Hélas, aucun compte-rendu de réunion n'est produit, et aucune nouvelle date n'est fixée.

Alors que les autres OS affichent leur absence d'ambition, voire leur l'étroitesse d'esprit (cf. Télégramme N°2018-002 du 22/01/2018), l'UNSA UTCAC sollicite à maintes reprises le SG qui affiche un mépris total et ne répond même pas. Finalement, une 2^{ème} réunion est proposée le vendredi 13 juillet après-midi, puis finalement annulée pour cause d'indisponibilité des autres OS complices du sabotage de ce GT.

Maintenant, ça suffit !!!

L'UNSA UTCAC exige que ce GT protocolaire démarre enfin et qu'un projet de rapport soit rédigé. En effet, la seule réunion tenue a clairement démontré qu'il n'y avait qu'une seule solution !!

Les (mauvaises) excuses ne sont plus acceptables : calendrier, attitude de la Fonction Publique, etc. L'UNSA UTCAC a fait des propositions concrètes et exige un retour concret et argumenté rapidement. !!

L'accès au CSTAC

Un (long) cheminement là encore

La concrétisation de cette mesure pourtant extrêmement simple, a été largement ralentie par l'opposition systématique de la CGT qui, au CT DGAC du 6 novembre 2017, n'avait pas souhaité participer au vote sur ce texte qu'elle trouvait élitiste (*c'est toujours le cas quand des TSEEAC progressent, mais ce syndicat ne s'est jamais plaint de mesures même (très) exceptionnelles pour les autres corps techniques, y compris quand elles ne concernaient que quelques personnes (exemple : 5 HEB pour 4400 agents !!!)*), et qui avait confirmé cette opposition en CT Ministériel le 30 janvier 2018.

Cette opposition n'arrangerait-elle pas SDP?

Mais, l'obstination et la persévérance de l'UNSA UTCAC ont fini par payer, et le décret permettant aux TSEEAC ayant atteint le 8^e échelon du CTAC et exerçant une des fonctions éligibles CSTAC d'accéder à cet emploi fonctionnel a été publié au Journal officiel le vendredi 28 avril 2018 (cf. Télégramme N°2018-006 du 30 avril 2018).

Une réelle avancée porteuse d'avenir

Pour l'UNSA UTCAC, la concrétisation de cette mesure est une grande victoire pour tout le corps des TSEEAC puisqu'elle permet :

- De faire sauter le plafond de verre auquel se heurtent les TSEEAC uniquement parce qu'ils sont TSEEAC,
- D'améliorer la rémunération indiciaire de ces TSEEAC bloqués en haut de la grille CTAC avant leur départ en retraite,
- De mieux reconnaître les responsabilités exercées même si leurs collègues d'autres corps peuvent être HEA sur les mêmes fonctions,
- D'alimenter les discussions du GT protocolaire TSEEAC et catégorie A.

Cette mesure permet de libérer 10 places de CTAC et, par le biais des places de CTAC ainsi libérées, conduira, au minimum, à la progression indiciaire de 30 TSEEAC :

- 10 CTAC (indice terminal 971 puis 977) qui passeront **CSTAC** (indice terminal 1021 puis 1027)
- 10 RTAC (indice terminal 741 puis 761) qui passeront **CTAC** (indice terminal 971 puis 977)
- 10 TSEEAC/E (indice terminal 729 puis 736) qui passeront **RTAC** (indice terminal 741 puis 761)

Encore un blocage !

Alors que ce décret est publié depuis bientôt 5 mois, aucun détachement de TSEEAC/CTAC8 dans le CSTAC n'a été réalisé.

Là encore, c'est un florilège d'excuses en tous genres qui est avancé en réponse aux questionnements réguliers de l'UNSA UTCAC : tantôt la liste des éligibles n'est prétendument pas prête (inimaginable vu le faible nombre d'éligibles?), tantôt il s'agit d'un problème de disponibilité de SDP, tantôt il n'y a pas les postes budgétaires, ou encore c'est la faute du Conseil d'Etat qui n'avance pas assez vite sur les textes globaux sur les emplois fonctionnels ...

Là aussi, ASSEZ !!

Alors que la DGAC est capable de prouesses pour les uns, elle affiche ouvertement de la mauvaise volonté voire un mépris pour les TSEEAC qui est devenu insupportable !

Faudra-t-il aller au CLASH pour débloquent le GT protocolaire et les détachements dus aux TSEEAC dans le CSTAC ?

Faudra-t-il que nous allions au CLASH pour que, enfin, les relations se normalisent et que nous sentions un peu de considération pour les TSEEAC ?!

L'UNSA UTCAC exige maintenant que les TSEEAC soient respectés et que les avancées protocolaires durement obtenues pour les TSEEAC soient mises en œuvre, ce qui signifie

CON-CRE-TI-SÉES !!